



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 13 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.
Convocation du 7 mars 2023.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

PROCURATIONS : Mmes HARRATH - FRANGIAMORE - KERMAOUI - EGLOFF – qui ont donné procuration respectivement à M. KLEINHENTZ - Mmes RUSSELLO – PIESTA - BAHFIR.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - MANGIONE - MM. PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - ELHADI.

09 - Servitude ENEDIS « poste marché » situé en haut de l'avenue de l'Europe

Rapporteur : Muhterem SATILMIS

Exposé des motifs :

M. Satilmis informe qu'ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur les parcelles suivantes sises à FAREBERSVILLER :

SECTION	PARCELLE	LIEUDIT	SUPERFICIE
18	428/143	avenue de l'Europe	16 a 74 ca
18	408/143	avenue de l'Europe	1 ha 84 a 82 ca
18	412/143	avenue de l'Europe	06 a 74 ca
18	396/374	rue Ronsard	03 a 46 ca
18	378/372	rue des Tamaris	13 a 21 ca
Contenance totale			2 ha 24 a 97 ca

Conformément à la convention sous seing privé du 18/07/2022, le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles et tout document y afférent.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- o autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles et tout document y afférent.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ